FCPE - FSE Collège Pierre & Marie Curie

Le Fousseret

CONTRAT DE PARTICIPATION - MARCHÉ DE NOËL

Qui aura lieu le Samedi 05 décembre 2026 au Marché Couvert Place du Paty

Entre l'association de parents d'élèves FCPE - FSE Collège Pierre & Marie Curie, organisateur du marché de Noël, ci-après dénommée « l'organisateur », et le participant ci-dessous, il est convenu ce qui suit :

Nom / raison sociale : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Téléphone / e-mail : _____

Produits / articles proposés : _____

Votre travail sera-t-il exécuté devant le public (ex : couture, peinture, etc…) : OUI □ NON □

1. OBJET DE LA PARTICIPATION

Le présent contrat encadre la participation du participant au marché de Noël organisé par la FCPE - FSE Collège Pierre & Marie Curie du Fousseret le samedi 05 décembre 2026.

2. EMPLACEMENT ET TARIF

Le tarif de participation est fixé à un lot de vos créations par stand pour notre tombola.

- Nombre de table souhaitée (environ 2m) : _____
- Je peux amener mes tables (le cas échéant) : OUI □ NON □
- Besoin d'un accès à l'électricité : OUI □ NON □ (Prévoir vos rallonges)
- Nombre de grille (si nous pouvons en avoir) : _____

L'emplacement est attribué par l'organisateur selon les disponibilités. Le participant s'engage à respecter l'emplacement qui lui est attribué et à ne pas l'étendre sans autorisation.

3. INSTALLATION ET DÉPART

Installation le Samedi à partir de 7h30 jusqu'à 9h45, désinstallation à partir de 17h.

Possibilité d'installer le vendredi soir (voir avec l'organisateur)

Ouverture au public de 10h à 17h.

Le participant s'engage à respecter ces horaires, à maintenir son stand propre et à laisser son emplacement propre à son départ. Aucun démontage avant l'horaire autorisé, sauf accord de l'organisateur.

4. RÈGLES DE SÉCURITÉ ET DE BONNE CONDUITE

- Respecter les consignes de l'organisateur et les éventuelles instructions des services de secours.
- Ne jamais obstruer les allées, sorties, portes, extincteurs, accès de secours ou installations électriques.
- Utiliser uniquement du matériel électrique en bon état ; éviter les multiprises en cascade et les câbles dans les passages. Toute installation doit être sécurisée.
- Aucune flamme nue, bougie allumée, flamme décorative ou appareil de chauffage non autorisé sur le stand.
- Garder les produits, cartons, sacs et objets dangereux hors de portée des enfants et ne pas laisser le stand sans surveillance.

- Ne pas utiliser de produits inflammables ou dangereux sans autorisation ; respecter les règles applicables aux produits vendus, notamment alimentaires.
- Pour les stands de vente de nourriture (sucrés et salés) merci de les exposer sous forme de cadeaux dans l'esprit du marché de Noël. La consummation sur place est reserve à l'organisateur.
- Signaler immédiatement à l'organisateur tout incident, dommage, départ de feu ou situation dangereuse.
- Respecter les autres exposants, le public et les lieux ; aucune nuisance, comportement dangereux ou propos injurieux ne sera toléré.
- Chaque exposant s'engage à proposer uniquement des produits artisanaux non manufacturés.

5. RESPONSABILITÉ

Le participant reste responsable de ses marchandises, de son matériel, de son installation et des dommages causés par lui-même, ses produits ou son stand. Il lui appartient de vérifier qu'il dispose des assurances et autorisations nécessaires à son activité. L'organisateur ne peut garantir la surveillance individuelle des stands et ne saurait être tenu responsable des pertes, vols ou dégradations, sous réserve des dispositions légales applicables.

6. ANNULATION ET RESPECT DU CONTRAT

Afin de garantir votre venue, nous demandons un chèque de caution à la réservation de 50€ (chèque non encaissé et restitué au moment de l'installation en même temps que la récupération du lot). En cas d'empêchement, le participant est invité à prévenir l'organisateur dès que possible. En cas de non-respect des règles de sécurité ou des consignes, l'organisateur pourra demander la mise en conformité immédiate du stand et, si nécessaire pour la sécurité, mettre fin à la participation, dans le respect des règles applicables.

7. DATE LIMITE DE RÉSERVATION ET ANNULATION DU MARCHÉ

Pour des raisons d'organisation, toute réservation doit être confirmée au plus tard le 30 novembre 2026. L'association FCPE – FSE Collège Pierre & Marie Curie, se réserve le droit d'annuler le marché de Noël si le nombre d'exposants inscrits est insuffisant. En cas d'annulation, l'organisateur informera les participants dans les meilleurs délais.

8. ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Le participant déclare avoir lu et accepté les conditions ci-dessus et s'engage à les respecter pendant toute la durée de la manifestation.

Fait à : _____ **Le : ____ / ____ / 2026**

Signature du participant : **Signature de l'organisateur :**

Merci de votre participation et de votre soutien aux projets des enfants !